1° Visite du Ministre du Commerce, samedi 31 courant, après-midi.

2° Lettre du Directeur Général des Douanes au sujet du transit international.

4° Communication de la Compagnie du chemin de fer.

3° Lettre du Ministre des Postes et Télégraphes.

5° Diverses autres communications.

M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, arrivera à Lille le 31 mai, à midi 20; après un rapide déjeuner à la préfecture, il viendra à Roubaix et peut-être à Tourcoing.

Le lendemain dimanche, il visitera l'exposition agricole et assistera à la distribution des récompenses du concours régional, et prononcera un discours.

Sur la demande de M. le préfet du Nord, M. le général commandant en chef le prefet corps d'armée autorise toutes les compagnies de sapeurs-pompiers du département à se rendre, en tenue et en armes, à la fête communale de Lille, qui doit avoir lieu les 22 et 23 juin, pour y prendre part à un concours de manœuvres de pompes et de sauvetage.

La commission d'industriels, agriculteurs et commerçants qui organise le meeting de M. Pouyer-Quertier à Lille, s'est réunie mercredi soir.

En apprenant que le voyage de M. le ministre du commerce avait lieu le dimanche 1er juin, la commission a décidé de prier M. Pouyer-Quertier de remettre au lundi 2 juin son voyage fixé d'abord au dimanche.

Il est donc probable que le meeting aura lieu le lundi 2 juin, dans l'après-midi, à l'Hippodrome.

Un banquet sera offert à M. Pouyer-Quertie

Une réunion chargée d'organiser le meeting aura lieu lundi prochain : la chambre de commerce, le comité linier, la commission des directeurs, contre-maîtres et ouvriers, la société des agriculteurs du Nord, la société industrielle, le syndicat des filateurs de coton y seront représentés

---

Le *Journal officiel* enregistre le dépôt à la Chambre des députés de nouvelles pétitions contre les lois Ferry, nous y lisons:

M. des Rotours a déposé 11 pétitions signées par 305 peres de famille de la ville de Lille.

M. le baron de Lagrange, député du Nord, a déposé 44 pétitions signées par 8, 845 habitants des communes de Merville, Castres, Morbecque, Hazebrouck, Haverskerque, Wallon-Cappel, Estaires, Lynde, Doulieu, Staple, Ebblinghem, Bœseghem; Douai, Orchies, Auberchicourt, Laillaing, Flines-les-Raches, Beuvry, Nomain, Quincy, Flers-lés-Douai, Auby, Erchin, Courchelettes, Dorignies, Marchiennes, Marchiennes-Campagne, Coutiches, Pecquencourt, Wandignies Vied, Alnes, Bouvignies, Erre, Landas, Lauwin-Planques, Masny, Samion, Aix, Auchy, Esquerchin, Lambres, Estrées, Aniche (arrondissement d'Hazebrouck et de Douai, Nord).

La fête patronale de la Faculté catholique de droit a réuni mardi soir, à Lille dans un banquet intime, un certain nombre d'étudiants. La plus grande cordialité a régné parmi les assistants, qui, avant de se séparer, ont jeté les fondements d'une association destinée à resserrer les liens de tous les étudiants entre eux, en même temps qu'elle leur donnera plus de force pour résister aux attaques dont ils peuvent être l'objet.

Cette soirée restera pour eux un des meilleurs souvenirs de leur séjour à l'Université catholique.

La *Fanfare Delattre* donnera dimanche sur le kiosque du Parc, à Tournai, un concert dont voici le programme :

PREMIERE PARTIE. — 1. *Amira*, ouverture, Escudié. — 2. Fantaisie sur la *Traviata*, Verdi. — 3. Schottisch, ***. — 4. *Marche aux Fanfbleaux*, Meyerbeer.

DEUXIEME PARTIE. — 1. *Fatinitza*, Marche militaire, De Suppé. — 2. Fantaisie, sur le *Petit Duc*, arrangé par Struckman, Lecoq. — 3. *Vie d'Artistes*, valse, Strauss. — 4. *Guillaume-Tell*, ouverture, Rossini. — 5. Polka pour piston, exécutée par M. Desmadryl, E. Colin.

Ainsi que nous l'avons annoncé avant-hier, la société de gymnastique et d'armes de Roubaix, donnera une *matinée gymnastique*, dimanche prochain, à 10 1/2, en son local de la rue de l'Union. Voici le programme des mouvements qui seront exécutes pendant cette séance :

PREMIERE PARTIE. — 1. Mouvements d'ensemble de la FÊTE FÉDÉRALE. — 2. Exercices obligatoires de la FÊTE FÉDÉRALE, aux Engins, barre fixe, barres parallèles, trapèze, anneaux sautoir, etc. — 3. Escrime.

DEUXIEME PARTIE. — 1. Mouvement de boxe française, exercice spécial de la société, pour la FÊTE FÉDÉRALE. — 2. Travail libre par sections, aux engins. — 3. Pyramides. — 4. Batoude.

L'harmonie *La Concordia*, qui a bien voulu prêter son concours, jouera, pendant les exercices, différents morceaux de son répertoire.

La réunion des sauveteurs du Nord, annoncée à la mairie de Lille pour onze heures dimanche prochain, aura lieu à neuf heures.

A neuf heures et demie, remise de l'étendard à la Préfecture.

A dix heures, messe en musique à l'église Saint-Maurice. M. le doyen, vice-président d'honneur et aumônier de la Société, bénira l'étendard.

Un jeune enfant de quatre ans, Louis Delesieux a fait une chute, hier après-midi, en grimpant au grillage de l'hôpital, rue de Blanchemaille. Relevé aussitôt par un passant, il a été transporté à l'hôpital où il est soigné en ce moment. Louis Delesieux a reçu dans sa chete, une contusion à la tête.

L'adresse des rôdeurs qui infestent Roubaix s'exerce particulièrement au détriment des possesseurs de montres Aux nombreux vols de ce genre que nous avons signalés ces jours derniers, nous avons aujourd'hui a en ajouter un nouveau Une montre en or, d'une valeur de 105 francs a été dérobée à M. Constant V.. de la rue du Fontenoy. Le nouveau possesseur de chronomètre est complètement inconnu.

Les habitants de la ruelle de la Planche-Trouée ont été douloureusement impressionnés, hier, par une scène de brutalité qui aura son dénouement devant le tribunal correctionnel de Lille.

Un ouvrier tisserand, Frédéric Dumortier, est rentré chez lui sous l'empire d'une vive surexcitation causée par l'abus des boissons alcooliques et s'armant d'un tisonnier en a si violemment frappé sa femme que cette malheureuse a eu le bras fracturé et a dû être admise à l'hôpital.

Frédéric Dumortier a été arrêté.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier vers trois heures après-midi, dans une pièce du peignage de M. Pierre Leuridan, rue Borgne, à Tourcoing.

L'incendie a été heureusement aperçu dès son début. Une fumée épaisse s'échappant du toit en a révélé l'existence : aussitôt les secours ont été portés par les voisins qui se sont rendus maîtres du feu en peu de temps.

C'est dans des paniers remplis de laines non-travaillées que le feu a commencé. On l'attribue à l'échauffement spontané de ces matières.

Les pertes sont peu considérables. 300 fr. environ.

Les expulsés dont les noms suivent ont été conduits, ce matin, à la frontière belge.

Pierre Beyls, Henri Vanaerde, Michel Varlet, Sébastien Bodart, Cyprien Viois, Géraidus Vanzœylandt, Nicolas Simon, Adolphe Scholiers, Jean Meyer, Antoine Martinet, Clément Gérard, Pierre Coupienne, Louis Casalé, Grégoire Aristakesesooff.

Depuis hier, les ouvriers de la compagnie des tramways ont commencé, à Lille en face du Grand Théâtre, les travaux de la ligne qui doit conduire directement à Saint-Maurice par le Vieux-Marché-aux-Poulets et la rue de Roubaix, au lieu de passer par la gare.

L'*Echo du Nord* annonce qu'un projet de loi proposant de conférer l'anonymat à la société du quartier Léopold II, constitué par le curateur, qui y a apporté tout l'actif de la société de Kœkelberg, a été déposé à la Chambre des représentants de Belgique.

Le fait est exact ; mais nous apprenons que l'acte passé par le curateur en l'absence de tout représentant des obligataires, va être attaqué de nullité devant le tribunal de Bruxelles, dans l'intérêt de ceux-ci.

Il paraît vraisemblable que la Chambre ne votera pas sur le projet de loi, avant qu'il n'ait été statué par les tribunaux sur l'action en nullité.

L'appel interjeté par le curateur contre le jugement du tribunal de Lille qui nomme M. Ruffelet, syndic de faillites à Lille, représentant provisoire des obligataires, à l'exclusion de tous autres, est inscrit au rôle de la Cour de Douai pour le 27 courant Mais M. Boittelle n'ayant pas encore constitué avoué, il est propable qu'il ne pourra être prononcé, a cete audience, qu'un arrêt de défaut profit joint.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Deuxième Session ordinaire de l'année

M. TH. DEVEMY, secrétaire pour la session

Séance du 6 Mai 1879.

MM. Roussel-Defontaine, Vandebeulque, *indisposés ;* A. Destombes, Ed. Flipo, *empêchés ;* Honoré, Varrasse, Lefebvre, Taffin, Démaré, Tribouillet, *absents.*

Le Conseil municipal.

Procède au renouvellement des commissions municipales :

Renvoie à la commission des finances le compte administratif du maire et le compte de gestion du receveur pour l'exercice 1878 — et le budget supplémentaire de 1879 ;

Renvoie le budget du collége (1880) à l'examen de la commission de l'instruction publique ;

Sur la proposition de la Commission de surveillance procède au choix du directeur du service municipal du gaz; maintient à titre définitif, M. Barois dans ces fonctions et décerne des félicitations à ce chef de service pour l'intelligence, l'activité et le dévouement qu'il a montrés pour organiser et mener à bien cette grande entreprise;

Renvoi à l'examen de la Commission des travaux, un projet de construction de bureau d'Octroi au Pont de Neuville.

Renvoie à la Commission de la Voirie: une proposition pour l'augmentation du service de l'enlèvement des bones;

Renvoie à la commission spéciale l'examen de propositions pour la fourniture de bascules aux nouveaux bureaux de pesage public;

Vote les centimes spéciaux pour les services de l'instruction primaire, des chemins vicinaux et le traitement des gardes-champêtres en 1880 :

Désigne MM. Devémy et Tribouillet (Nord), A. Destombes et Scalabre-Delcour (Sud) pour faire partie des commissions cantonales chargées de dresser la liste préparatoire du jury des assises (1880) ;

Charge MM. Dervaux-Wetzel, Seynave et Lorthiois-Desplanque de procéder au récolement du mobilier des établissements municipaux et de dresser le supplément à l'inventaire des archives.

Renvoie à la Commission spéciale l'examen d'une demande de retraite formee par un Sapeur-Pompier.

Renvoie aux commissions réunies des travaux et de l'instruction publique un projet de construction de salle de réunion pour les pompiers, de dépôt des pompes et d'appropriation pour l'école de musique.

Séance du 9 mai

MM. Roussel-Defontaine, *indisposé*, Six, Vandebulque, A. Destombes, Lefebvre, Démare, *absents.*

Le Conseil municipal :

Donne acte à M. Debuchy, député, adjoint, de sa communication relative aux démarches faites à propos de la question du canal;

Renvoie à la Commission des travaux l'examen d'un projet d'appropriation de cellules d'aliénés à l'Hôtel Dieu;

Renvoie à la Commission de la voirie : 1° La question de classement de chemins vicinaux dans le réseau subventionné; 2° Une demande de pavage et d'aqueduc dans la rue de l'Epine.

Institue les divers emplois du personnel du service municipal du gaz;

Renvoie à une Commission de trois membres (MM. Ed. Flipo, Seynave et Leloir) l'examen des comptes administratifs (1878) et des budgets supplémentaires (1879) des Hospices et du Bureau de bienfaisance;

Proroge les conditions actuelles de location de la propriété communale servant de caserne de gendarmerie;

Donne acte à l'administration de sa communication relative à la création des ressources à affecter en 1880 au service des chemins vicinaux ;

Renvoie à l'examen de la commission de la voirie une demande d'indemnité pour dommage causé par la pose de la deuxième canalisation du service des eaux;

Homologue un procès de bail de location d'une maison devant servir de bureau d'octroi au Blanc-Seau ;

Renvoie aux commissions réunies de la voirie et de l'agriculture l'examen de propositions de M. l'agent voyer cantonal pour grosses réparations et pour entretien ordinaire des chemins vicinaux ;

Renvoie à la Commission spéciale l'examen d'observations formulées par le Conseil départemental de l'instruction publique au sujet du projet de création d'écoles et d'asiles dans le sens de la loi du 1er juin 1878;

Vote une demi-bourse communale en faveur d'une jeune sourde-muette;

Examinant une proposition formulée par un de ses membres, décide le maintien du statu-quo en ce qui concerne la concession à titre précaire d'une parcelle de terrain du cimetière communal accordée au patronage de Notre-Dame en 1868.

Séance du 16 Mai

MM. Roussel-Defontaine, Vandebeulque, Lefebvre, Ed. Flipo, *indisposés;* Tribouillet, *en voyage ;* Duprez, P. Destombes, Démaré, *absents.*

Le Conseil municipal,

Donne acte à l'administration de sa communication relative aux projets de construction par le département d'une caserne de gendarmerie, susceptible de recevoir et 32 brigades ;

Donne acte à l'administration et à M. Debuchy, député, adjoint, de leurs communications concernant le chemin de fer d'Armentières à Tourcoing et vote une délibération pour protester contre les modifications apportées au tracé et pour charger l'administration de faire toutes les démarches susceptibles de mener à bien cette importante question :

Emet un avis favorable au réglement des alignements du chemin de grandes communication n° 9 dans la traverse du Blanc-Seau, tel qu'il est proposé par les ingénieurs des ponts-et-chaussées ;

Homologue les plans et devis des pavages à exécuter rue Nationale prolongée et sur une partie de la rue des Carliers;

Homologue le devis des réparations à faire, sur les dépendances de la grande voirie, pour réparer les tranchees de la canalisation du gaz ;

Homologue la réception définitive des grilles de l'avenne nationale;

Homologue le devis des travaux d'améliorations aux accotements de la route départementale n° 14 (pont de Neuville et Brun-Pain) à exécuter le service des ponts-et-chaussées.

Homologue la réception définitive du groupe scolaire du Blanc-Seau.

— Autorise la construction d'un tronçon d'aqueduc rue de Menin, le propriétaire riverain intéressé faisant l'avance des fonds.

Approuve le compte rendu du service des eaux pour l'exercice 1878.

Renvoie à la Commission des finances l'examen d'une demande par laquelle un propriétaire sollicite le remboursement de contributions qu'il a payées à tort pour un immeuble acheté par la ville.

Emet le vœu instant que la concession et la rétrocession du réseau des tramways soient approuvés par le gouvernement le plus tôt possible;

Règle la pension d'un pompier :

Sur la proposition des commissions ci-après :

VOIRIE

Indique les conditions moyennant lesquelles il pourra être pourvu aux travaux de voirie sollicités par un propriétaire de la rue du Moulin-Tonton (rapporteur : M. J. Seynave.)

FINANCES

Procède au classement de nouveaux abonnes pour les charbons de menage, bureaux (octroi-entrepositaires). (M. Scalabre-Delcour, rapporteur).

INSTRUCTION PUBLIQUE

Emet un avis favorable à l'approbation du budget du collége pour 1880. (Rapporteur : M. Lorthiois-Desplanque).

SPECIALE

Homologue un marché de gré à gré pour la fourniture de bascules aux nouveaux bureaux de pesage public. (M. Leloir rapporteur.)

VOIRIE

Vote l'acquisition d'une parcelle de terrain pour être jointe à une parcelle appartenant à la ville et permettre la construction d'un bureau d'octroi sur le boulevard. (Rapporteur M. Honoré).

SPÉCIALE

Homologue les plans et devis des magasins généraux et régularise définitivement les précédents de l'affaire. (M. Scalabre-Delcour, rapporteur.)

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

22 *Mai* 1791. — M. Quiret, directeur des Bleuets de Lille, nommé curé de Roubaix, par les électeurs du district, prête, dans l'église paroissiale, le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui était confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptee par le Roi. Les deux vicaires Antoine-François-Joseph Delouvain et André-Joseph Thorès qu'il avait choisis, prêtent individuellement le même serment.

L'arrivée du nouveau curé fut, dans notre église, le signal de bien des désordres. Les paroissiens se divisèrent en deux camps : les uns plus nombreux et restés unis aux vicaires desservants, assistaient au service divin d'un côté; de l'autre, se rangeaient les zélés du curé constitutionnel, honteux de leur petit nombre, injuriant, maltraitant les fidèles, et causant dans le lieu saint les plus affligeants scandales. Pour finir ces scènes fâcheuses, les personnes pieuses allèrent entendre la messe dans l'église de l'Hôpital Sainte-Elisabeth : mais aussitôt des cris outrageants et des menaces injurieuses furent proferées contre les sœurs, contre les prêtres insermentés et leurs adhérents. Et cependant la loi n'autorisait pas encore ces violences. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix.* T. 1, pages 302 et 303.)

---

23 *Mai* 1876. — Le Maire annonce officiellement au Conseil municipal la mort de M. Jules Deregnaucourt, et propose d'inscrire au procès-verbal de la séance le sentiment de regret qu'il éprouve de la perte de ce collègue. — Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition. (*Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix*, 1876. Titre 11.)

M. Jules Deregnaucourt, député du Nord, membre du Conseil général était mort le 25 avril précédent, à l'âge de 55 ans; ses funérailles avaient été célébrées le 27 avril au milieu d'une foule immense.

LEPARCQ. — On écrit qu'une véritable épidémie de suicide règne dans l'arrondissement :

« Encore des suicides à Fillières. Un jeune cultivateur vient d'être retrouvé dans la Canche, après y avoir séjourné quatre jours. Il était âgé de trente ans et célibataire.

» Deux femmes de cette commune ont tenté de se suicider en buvant, l'une du pétrole, et l'autre de l'essence de pétrole.

» On annonce qu'un autre habitant essaie ou plutôt apprend à se pendre. »

SAINT-QUENTIN. — M. Henri Villain, député, est allé à Saint-Quentin, appelé par les ouvriers grévistes. Une entrevue a eu lieu lundi entre ces derniers et leur député, à l'hôtel-de-ville, à deux heures. M. Villain a conféré le soir avec les patrons des établissements atteints par la grève. Mardi matin, à six heures, une nouvelle entrevue a eu lieu entre M. Villain et les délégués des ouvriers. Le *Guetteur* annonce à son grand regret que les négociations entamées par M. Villain avec le plus sincère esprit de conciliation n'ont pu aboutir. Il fait observer que l'industrie souffre depuis longtemps par suite l'accroissement continue de stocks considérables.

SOUS-LE-BOIS. — Lundi, dans la matinée, la voiture de M. G. Dubois, industriel à Sous-le-Bois, traversait le passage à niveau du chemin de Louvroil, au moment où un train s'avançait dans cette direction. L'un des chevaux, effrayé, dit-on, d'un tas de sable déposé près de la voie, se cabra et s'obstina de rester sur place, malgré les coups de fouet répétés du conducteur. Maître et domestique sautèrent alors précipitamment en bas du véhicule, pendant que le garde-barrière épouvanté se jetait à la tête des chevaux et parvenait non sans peine à les maintenir en dehors de la voie. Le mécanicien, de son côté, voyant le danger, avait renversé la vapeur et serré les freins, mais la vitesse acquise était trop grande et le train passa, coupant en deux le véhicule resté sur son passage. Par un hasard inexplicable, les chevaux ne furent pas même atteints et cet accident, qui eût pu être terrible, se réduit à un simple dégât matériel.

Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20 mai. — Charles Desbonnet, rue des Longues-Haies 186. —Georges Hespel, rue du Tilleul, cour Derville, 15. — Charles Briet, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Moulart. —Marie Verette, rue Saint-Jean, 93. — Gabrielle Vanpevenage, rue du Pile, 78. — Germaine Bocquet, rue du Moulin, 75. — Maria Boute, rue du Collége.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 mai. — Paul Moine, 1 an, rue Pellart, fort Mulliez, 23. — Adolphe Mille, 35 ans, chauffeur, Hôtel-Dieu. — Marie Dekyvere, 1 an, rue de l'Ouest, cour du grand jeu d'arc, 6. — Henri Bayart, 1 an, rue Watt, cour Govaere.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20 MAI. — Jean-Louis Selosse, Issue Tahon. — Hélène Debacker, Brun-Pain. — Marie Blanquart, rue Ste-Barbe.

Du 21. — Mathilde Grimonprez, Marlière. — François Duvillier, rue Dervaux. — Maurice Parent, rue des Plats. — Marie Favorel, Croix Rouge.

Du 22. — Gustave Callewaert, Marlière. — Charles Gheldhof, Blanc-Seau, — Louis Fremaux, rue des Coulons. — Edouard Bourgois, Croix-Rouge. — Maria Bouche, rue des Plats. — Germaine Delannoy, Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 MAI 1879. — Auguste Vandenberghe, 67 ans, veuf de Adelaïde Desmettre, rue de Lille. — Marguerite Cau, 4 jours, rue de l'Abattoir. — Artemann Volt, 1 an, chemin des Mottes. — Napoléon Mille, 70 ans 9 mois, Petites-Sœurs des Pauvres rue de Lille. — Charles Desurmont, 42 ans 3 m. époux de Juliette Glorieux, Croix-Rouge. — Gustave Despinoy, 38 ans, époux de Caroline Waignon, rue de Lille. — Alfred Depaepe, 5 jours, Pont de Neuville.

Du 21. — Sophie Parisse, 55 ans 10 mois, épouse de Alexandre Benoit, rue de Renaix. — Marie Leman, 73 ans 5 mois, rue du Sentier.— Charles Brasdefer, 30 ans 3 mois, Hôpital-Civil. — Jean-Baptiste Desmettre, 67 ans 9 mois, veuf de Christine Dupont, rue du Tilleul. — Amand Duquesne 77 ans veuf de Adèle Six, Hospice-Général. — Louis Delys, 16 jours, Croix-Rouge.

MARIAGE du 21 mai. — Edouard Pollet, 22 ans, ferblantier et Julienne Leclercq, 26 ans, dévideuse.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELPORTE-BRIET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph DELPORTE, décédé à Roubaix, le 22 mai 1879, à l'âge de 64 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 24 courant, à 8 heures, en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, aux Trois Ponts.

L'OBIT DU MOIS sera célébré le lundi 23 juin, à 9 heures, en ladite église.

FAITS DIVERS

— Les détenus de la prison du port de Nice se sont révoltés mercredi dernier.

Les insoumis, au nombre de dix, ayant d'abord été renfermés dans une chambre par le gardien chef, leur attitude fut tellement menaçante qu'on dut envoyer chercher la gendarmerie.

L'officier commandant le détachement, au lieu d'user de sévérité, parla le langage de le conciliation. Il essaya de raisonner ces fous furieux, qui, armés d'outils et de barres de fer, voulaient tuer tout le monde.

A bout d'arguments, l'officier les fit mettre en joue, les avertissant qu'au premier mouvement hostile, il ordonnerait le feu.

Cet acte de vigueur calma un peu les révoltés. Pendant ce temps, M. de Brancion, préfet, prévenu de ce qui se passait, arriva à la hâte. Lui aussi usa de beaucoup de ménagements. Il questionna les mutins sur les motifs de leur insubordination. Ceux-ci répondirent en se plaignant du régime alimentaire de la prison. Le pain, selon eux, était en quantité insuffisante.

Aussitôt, le préfet vérifia le fait, qu'il jugea absolument faux. La nourriture est très-saine et la ration de pain répond parfaitement aux besoins des prisonniers.

Les mutins, revenus à des sentiments moins belliqueux, écoutèrent M. de Brancion qui les rappela doucement à l'observation des règlements et au respect de la loi.

Ses conseils prévalurent, et quand on demanda aux révoltés de faire leur soumission, deux seulement restèrent inflexibles dans leur détermination. Alors, on les mit au cachot.

Les huit autres se sont tranquillement remis au travail, en compagnie de leurs nombreux camarades de détention, qu'on avait eu soin de tenir éloignés des rebelles.

L'ordre est complètement rétabli.

— LE ROI DU VÉLOCIPÈDE — Le plus célèbre des velocipédistes français, C. Terrout, est entré samedi dernier, à la suite d'un défi qui lui avait été lancé, en lutte à Londres avec quatre des plus renommés coureurs de l'Angleterre. Il s'agissait de parcourir, sur une piste circulaire disposée à l'avance, une distance de 50 milles anglais, environ 80 kilomètres. Celui qui parcourrait cette distance en moins de temps recevrait la somme de 50 livres sterling (1.250 fr.), le second devait toucher 25 livres (625 fr.)

Sur le signal du « starter, » les cinq concurrens s'élancèrent dans l'espace, le Français, qui ne comptait aucun compère pouvant, comme cela se pratique, « faire son jeu, » était tout naturellement bon dernier !

Mais, après un parcours de 6 milles, C. Terrout avait gagné une centaine de mètres sur ses quatre concurrens.

L'un d'eux fut bientôt mis hors concours par une chûte dangereuse dont heureusement il sera quitte avec quelques contusions. Deux autres s'arrêtèrent ensuite, pris de vertige par suite de la rapidité de leur cours circulaire. Au quarantième mille, le dernier Anglais, énormément distancé, épuisé et sans doute agacé des applaudissements dont 15,000 spectateurs accablaient la force et l'habileté du Français, abandonna à son tour la partie, renonçant du même coup au second prix.

Le vélocipédiste français a donc été seul maître de l'arène, et, sans ralentir sa course vertigineuse, a fini de parcourir la distance convenue en trois heures huit minutes trente-cinq secondes, soit avec une vitesse de 27 kilomètres à l'heure, c'est-à-dire supérieure à celle des trains-omnibus des compagnies françaises.

— LE CANON KRUPP DE DIX MÈTRES. — Prochainement, à Meppen, en Westphalie, vont avoir lieu les essais du canon d'acier le plus colossal qu'ait jusqu'ici construit la célèbre usine, d'Essen, dirigée par M. Krupp.

Ce nouveau canon pèse 72 tonnes (72,000 kilogrammes); son calibre est 40 centimètres et sa longueur de 10 mètres.

Le plus fort canon construit antérieurement à la même usine est celui de 35 centimètres et demi.

Malgré la grande taille du nouvel engin, l'acier seul entre dans sa construction. L'*âme* est formée d'un tube tenant toute la longueur de la pièce. Quatre enveloppes successives superposées et de grandeur différente constituent le corps de celle-ci ; elles sont maintenues par une puissante frette ou bague enserrant la culasse.

La chambre à poudre, de laquelle partent les rayures à un diamètre un peu plus grand que celui de l'âme. La rotation du projectile autour de son axe longitudinal est produite par le forcement, dans les rayures d'une bague métallique adhérente à sa surface et munie d'un obturateur chargé de prévenir les fuites de gaz au moment de l'explosion et d'assurer ainsi au projectile le maximum de vitesse correspondant à un poids déterminé de poudre.

La fermeture de la culasse est à la fois la plus ingénieuse, la plus simple et la plus sûre qui ait été employée jusqu'ici. Elle s'obtient par une sorte de coin glissant glissant dans une coulisse qui traverse diamétralement de part en part la circonférence de cette culasse. Les dispositions sont telles qu'il est impossible que la pièce fasse feu tant que la culasse n'est pas close d'une façon absolument hermétique.

La charge propulsive est de 175 kilogrammes et de poudre prismatique; le projectille, de fonte trempé, pèse 753 kilogrammes et contient 10 kilogrammes de charge explosive. La vitesse intiale est estimée à 500 mètres par seconde.

On a calculé, que, pointé sous l'angle de 43 degrés au-dessous de l'horizon, angle qui correspond, comme on sait, à l'amplitude, la plus grande du jet, le nouveau canon enverra son obus à l'énorme distance de *vingt-quatre* kilomètres !

Cet obus percera à bout portant une plaque en fer forgé de 71 centimètres, et à 1,800 mètres une plaque de 53 centimètres !

Bientôt nous connaîtrons le résultat des expériences auxquelles doivent assister, sur l'invitation de M. Krupp, des officiers spéciaux délégués par les ministères de la guerre des principales puissances militaires.

Les dépenses occassionnées par la construction de ce nouvel engin dépassent *un demi million* !—Beau thème à lamentations pour les naïfs qui croient encore à la pacification universelle.

TRIBUNAUX

Demande en nullité de mariage; affaire Gallois. — C'est aujourd'hui que la première chambre du tribunal civil de la Seine a rendu son jugement dans cette affaire. Avant d'en faire connaître les considérants, deux mots des faits du procès :

M. Gallois, qui est un riche négociant de Paris, crut devoir, suivant une habitude répandue, envoyer son fils passer une année en Angleterre avant de lui faire faire son volontariat Il le recommanda à un de ses amis qui habite Potney, près Londres. Celui-ci ouvrit avec plaisir sa maison au fils de son ancien camarade.

Le jeune homme avait alors dix-huit ans. L'ami de son père était un homme correct sur la morale et rigide comme savent l'être les Anglais. Gallois fils n'avait pas grand plaisir en cette compagnie. Voulant avoir plus de liberté, il quitta cette maison et entra comme pensionnaire, à Londres, dans un « boarding-house ». On sait ce qu'il faut entendre par ce mot : une maison bourgeoise, une sorte de table d'hôte où les jeunes étrangers qui ont de la fortune sont heberges, perfectionnés dans l'étude de la langue anglaise.

Or, ce « boarding-house » était tenu par une dame veuve, Mme Deacon, qui était mère de deux jeunes filfes. De l'une d'elle, de Selina Deacon, qui avait vingt-deux ans, le jeune Gallois, âgé de dix-huit ans seulement, devint éperdument amoureux. Mais Mme Deacon était sévère; loin d'encourager « les flirtations » du jeune homme, elle s'ingéniait à jeter le découragement dans son cœur. Les deux jeunes gens, ne voyant que des obstacles autour d'eux, prirent une résolution suprême : ils s'enfuirent.

Ils allèrent demander l'hospitalité dans un autre « boarding-house ». Quinze jours après leur arrivée, quinze jours, c'est le délai de résidence fixé par la loi anglaise, les amoureux se mariaient, à la mode du pays, dans une église de Londres. Sur l'acte de mariage, Gallois se fit porter majeur « full âge » sans autre indication.

Quelques mois après, le fils Gallois, mandé par son père, était obligé de revenir à Paris. Il laissait sa femme en Angleterre, lui promettant, soit de retourner près d'elle, soit de la faire venir auprès de lui. Une correspondance suivie s'engagea alors entre eux. Voici un passage d'une lettre écrite par le jeune Gallois, indiquant les sentiments qu'il avait à cette époque : « Selina » est remplacé par le mot plus tendre de « Linette ».

Ma pauvre amour, mon pauvre cœur s'en va en pièces et réclame votre bien-être, chère Linette à moi. Quand je lis vos lettres à l'heure du déjeuner, heure à laquelle on me les donne de la poste, ils me regardent et me demandent pourquoi je ne mange pas, et mes sœurs ouvrent de grands yeux curieux; mon père regarde en dehors de la croisée, ma mère paraît en colère, et je sens alors que je les hais tous. Pauvre fillette, je juge par mes sentiments ce que doivent être les vôtres. Tant bien que mal, quoi qu'il arrive. J'ai oublié de vous dire que, malgré la volonté de ma mère, il est convenu avec mon père que je vais retourner en Angleterre. Il m'a dit qu'il me viendrait en aide, parce que sans cela, je deviendrais un mauvais chien, digne seulement d'une balle.

Votre aimant, aimant mari,

J. GALLOIS.

Cependant, le jeune Gallois ne retourne pas en Angleterre, comme il l'écrit. Selina Deacon s'inquiète. Au reste, elle a un enfant des œuvres du jeune Gallois. Elle vient à Paris. Celui qu'elle appelle son mari l'a-il abandonnée ? Elle le croit. Découragée, malade, elle écrit :

« Julien, je suis malade et faible. Mes pensées sont telles. Il me faut vous écrire pour soulager mon esprit. Pensez, oh! pensez au passé! .. Il faut fermer les oreilles, car mon cœur est avec vous. Je vous aime chèrement. Je n'ai plus maintenant qu'à vivre pour mon cher enfant, et je prie le ciel d'épargner sa vie comme une protection pour moi, comme un soutien pour l'amour que j'ai pour vous. Pensez qu'il ne verra jamais son père; qu'il n'aura jamais qu'une mère pour le guider dans ce monde affreux. Julien ! je suis sûre que vous m'aimez, que votre cœur est avec moi, et que nous sommes mariés devant Dieu... »

Aucune réponse du fils Gallois. Selina Deacon, après avoir prié, menace. Elle a, dit-elle, des droits qu'elle peut faire valoir. « Voulez-vous assurer par une pension l'existence de votre enfant, car enfin c'est bien le vôtre, et moi je suis votre femme, » écrit-elle. »

A cette lettre, voici la réponse qui est faite :

« Je suis chargé par mon père de vous faire savoir :

» Que si vous adressez, soit à lui, soit à moi, une lettre dans laquelle vous feriez valoir un lien quelconque de parenté entre nous, il se propose, ainsi qu'il en a le droit légal, de vous faire expulser de France par la police.

. . . . . .

De mon côté, je me borne à vous dire que mon père a pour lui la loi, la justice et la police, et qu'il fera ce qu'il dit avoir l'intention de faire, et ce ne serait pas la première fois qu'un gentleman obtiendrait l'expulsion d'une femme étrangère pour assurer l'obéissance d'un fils mineur. Et je suis mineur !

JULIEN GALLOIS.

Si quelque chicanier s'occupe de vos affaires et veut se mêler des miennes, je lui ferai sauter la cervelle.

Tel est le procès qui est venu devant nos tribunaux.

Voici les principaux considerants du jugement rendu par le tribunal :

Attendu qu'aux termes de l'article 148 du Code civil, le fils qui n'a pas atteint vingt-cinq ans accomplis ne peut contracter mariage sans l'autorisation de ses père et mère ;

Attendu que Julien Gallois, né le 28 mars 1859, n'avait lors du prétendu mariage contracté le 22 juillet 1878, que dix neuf ans révolus ;

Attendu d'autre part qu'en reconnaissant la validité du mariage contracté en pays étranger entre Français et étranger, l'art. 170, toutefois, la subordonne à la double condition : 1° que le mariage ait été célébré dans les formes usitées dans le pays; 2° qu'il ait été précédé des publications prescrites par l'article 63.

Le jugement constate ensuite qu'aucune de ces conditions n'a été remplie et que, par conséquent, le mariage est frappé d'une double nullité.

En consequence, le tribunal déclare le mariage nul et non avenu et condamne Mlle Deacon aux frais de l'instance.

VARIÉTÉ

L'Annonce des Tempêtes

Quel temps fera-t-il ?

Cette question se pose tous les jours, toutes les heures; l'état déplorable de notre atmosphère n'est pas de nature à mettre un terme à la curiosité générale, chacun voulant savoir pourquoi le ciel ne s'éclaircit pas, demandant si les saisons ne sont pas interverties, si le soleil s'éloigne de la terre, etc.

En réalité, il faudrait posséder la science infuse pour satisfaire toutes les exigences qui se manifestent à l'égard des prédictions sur le temps. On a beau dire que l'époque des prophéties est passée, qu'il n'y a plus de Nostradamus, que la science ne peut prévoir que vingt-quatre ou quarante-huit heures à l'avance le temps qu'il fera; rien n'empêche la tendance générale à vouloir être renseignée sur l'avenir. On vous cite certains pronostiqueurs qui fondent leurs annonces, l'un sur le mouvement de la lune, l'autre sur les conjonctions des planètes, un troisième sur le nombre et la marche des étoiles filantes, etc. Tous ces prophètes se trompent; mais comme ils disent forcément vrai quelquefois, on tient compte de leurs réussites et on néglige leurs erreurs.

Un tel a lu dans un journal que toute la période dite, de la *lune rousse* sera mauvaise, il est donc tout naturel de subir l'influence d'un temps affreux; il est vrai que quelques beaux jours sont venus par ci par là démentir cette affirmation, mais cela importe peu et le fait passe pour être exact.

Cependant, au milieu de toutes les prédictions qui nous étourdissent, il y a quelque chose de sérieux, limité aux apparences d'un jour; ce sont certaines remarques familières aux habitants de la campagne. Ces pronostics sont connus; inutile de les reproduire ici. Arrivons donc à ce qui a été fait de vraiment utile, de sérieux dans ces derniers temps, au sujet de la grande affaire, de l'annonce des tempêtes, qui est le point essentiel des prédictions. Dans une conférence qu'il a faite tout récemment, M. Faye a traité cette question d'une manière très-complète; il a exposé l'état actuel de nos connaissances sur cette partie de la météorologie, et il a énoncé les moyens dont la pratique s'est emparée.

«... La belle création de M. Le Verrier avait pour but de signaler les ouragans au moment de leur arrivée sur nos côtes; ces signaux devançaient ainsi de plusieurs heures leur arrivée sur d'autres points de notre territoire, mais rien n'avertissait les côtes frappées en premier lieu. Il restait quelque chose de